

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 AVRIL 2026

Publiée sur le site Internet de la Ville : 30 avril 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Véronique BOUCHER

Membres présents : 39

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Laurence MARTEL, M. Hervé THIBAUD, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Raphaël SULTANA, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Alexcia COULY, M. Emmanuel MAILLET, Mme Odile LEPINASSE, M. Michel ARACIL, Mme Véronique BOUCHER, M. Samir M'HACHI, Mme Christiane RIVOIRE, M. Stéphane GENIN, Mme Lætitia PEPINO, M. Michel CHAVALARD, Mme Nadia DJELTI, M. Fatih DEMIRAY, Mme Patricia BENZEKRY, M. René SIMILLION, Mme Elodie CHAZELLE, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, Mme Marie ANDREANI, Mme Muriel NÉMOZ, M. Frédéric RENAUD, Mme Lucile MOREL, M. Patrice BADARD, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Aline CONCHONNET, M. Hervé LEQUIN

Membres ayant donné pouvoir : 4

Mme Sandrine CLAUDIN pouvoir à Mme Valérie BOULARD
M. Alexis CREUSEVEAU pouvoir à M. Fabien DUFFIT-DALLOZ
M. Kossi Eric AHIALEY pouvoir à M. Marc DUBIEF
M. Gabriel SAINT-LOUIS pouvoir à Mme Hélène QUINQUETON

Délibération n°20260423DEL28

SANTE

Maison Médicale de Garde de l'Est Lyonnais – Renouvellement de la convention entre la Ville de Bron et l'Association APSEL pour la période 2026-2028

RAPPORTEURE : MME MARTINE CHAREYRE

Mesdames, Messieurs,

Créée en 2007, l'Association pour la Permanence des Soins de l'Est Lyonnais (APSEL) participe par son activité à une mission d'intérêt général dans le cadre de la santé, et en particulier par l'intermédiaire de sa Maison Médicale de Garde de l'Est Lyonnais, implantée sur la commune de Décines, et dont l'objet est l'organisation de la permanence des soins sur le territoire.

Elle dispense ainsi une activité de consultation médicale non programmée, les jours fériés, qui permet une alternative aux services d'urgences en cas d'urgence non vitale pour les patients.

La Ville de Bron soutient depuis sa création l'association (APSEL) en participant au financement des dépenses liées à la location et aux charges locatives de la Maison Médicale de Garde de l'Est Lyonnais implantée sur la commune de Décines.

Elle a pour cela signé une convention pluriannuelle avec l'association et les autres communes associées qui a pris fin en 2025

L'APSEL propose la signature d'une nouvelle convention pour la période 2026- 2028.
La participation annuelle des douze communes signataires est désormais fixée à 31 000 €.

Cette somme se répartie entre communes selon une clé de répartition intégrant la taille de la commune (nombre d'habitants) et le nombre d'habitants accueillis :

- les communes dont la population est inférieure à 5 000 habitants (cinq mille habitants) versent un forfait de 350 € (trois cent cinquante euros),
- les communes dont la population est supérieure à 5 000 habitants (cinq mille habitants), se répartissent le solde restant au prorata de la fréquentation n-1 des patients de leurs communes ayant fréquenté la Maison Médicale de Garde de l'Est Lyonnais (MMGEL), avec un minimum forfaitaire de 350 € (trois cent cinquante euros).

Le montant de la subvention annuelle de la commune sera défini chaque année sur la base de la fréquentation N-1.

Il est rappelé qu'en 2024, la maison médicale de garde a accueilli 7 386 patients dont 571 brondillants.

Considérant que ce dispositif présente une réelle utilité sociale et sanitaire pour la communes et ses habitants, il est proposé de renouveler le partenariat avec l'association et les communes associées.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention pour le financement de la Maison Médicale de Garde de l'Est Lyonnais avec l'APSEL, les autres communes et CCAS de l'Est Lyonnais associés et tout acte s'y afférent.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD